

Règlement 2023/2024

Coupe Pays de la Loire Palet laiton

(Version 08-09-2023)

Préambule :

Lexique :

FNSMR : Fédération Nationale Sport en Milieu Rural

CRSMR PDL : Comité Régional Sport en Milieu Rural Pays de la Loire

CLLA : Commission Laiton Loire-Atlantique

CLV : Commission Laiton Vendée

CLML : Commission Laiton Maine-et-Loire

Ce document a été rédigé par le CRSMR PDL, en collaboration avec les commissions départementales CLLA, CLV et CLML

Il a pour but de recenser tous les différents points de règlement concernant la Coupe Pays de la Loire Palet laiton.

Il est la propriété du CRSMR PDL et peut, à tout moment évoluer ou être amélioré en cours de saison, selon cas majeur.

Conditions générales :

Affiliation :

Les clubs participants doivent être affiliés à la FNSMR au sein de la Région Pays de la Loire (sauf dérogation)

L'affiliation doit être validée sur Gestaffil avant le 1^{er} match de coupe.

Licences :

Tous les joueurs participants doivent avoir une licence FNSMR avec IA (Individuelle Accident) ou une Licence Palet CLV 85

Pour s'engager en coupe, un club doit valider un minimum de 12 licences sur GESTAFFIL.

Si un nouveau joueur arrive en cours de saison et souhaite participer à un match, sa licence devra être enregistrée sur GESTAFFIL.

Un joueur peut changer de club en cours de saison, avec un motif valable (raisons familiales, mutation professionnelle, etc..) et obligatoirement en accord avec les 2 clubs concernés et validé par le CRSMR et les commissions CLLA, CLV et CLML.

Si un ou plusieurs joueurs ne respectent pas les conditions d'être « licencié », ce ou ces joueurs ne pourront pas participer aux matchs.

Si un club n'a pas assez de joueurs pour composer une équipe, une entente pourra se faire avec un autre club, qui n'aura pas déjà engagé une équipe. (sous condition et après accord du CRSMR Pays de la Loire)

Règles du jeu :

Un match se déroule entre 2 équipes de 12 joueurs

Les parties sont disputées en 13 points avec 3 palets par joueur, y compris en individuel.

Les rencontres se déroulent ainsi :

- 2 parties en individuel (12 joueurs contre 12 joueurs)
- 2 parties doublettes (6 doublettes contre 6 doublettes)
- 1 partie en triplète (4 triplètes contre 4 triplètes)

Si en cours de partie, un joueur est amené à devoir arrêter de jouer (problème personnel, familial ou professionnel), il y a 2 cas de figure possible :

- Le club dispose d'un autre joueur présent dans la salle, et celui-ci le remplace.
- Le club ne dispose pas d'un autre joueur présent, la partie continue avec le joueur seul (doublette) disposant de 3 palets, ou avec les 2 joueurs restants (triplète) disposant de 2 palets.

Si un joueur, une doublette ou une triplète est absente au départ du match, au bout de 5 minutes d'absence la partie concernée est alors perdue sur le score de 13 à 0

Les règles du jeu sont celles du palet fonte sur plaque en plomb, règlement FNSMR.
(Téléchargeable sur le site www.le-palet.com)

Déroulement de la Coupe :

La Coupe Régionale est ouverte à toutes les associations de palet laiton affiliées à la FNSMR au sein de la région Pays de la Loire (sauf dérogation)

L'engagement à la compétition est gratuit pour la saison 2023/2024. Et sur la base du volontariat.

Pour cette première édition, la compétition est limitée à 32 équipes.

La date butoir d'engagement est fixée au 15 septembre

Un calendrier des tours est établi début juillet maximum.

Un tirage au sort sera effectué pour définir les matchs du 1^{er} tour vers la mi-septembre

Au 1^{er} tour, le club qui est tiré en premier reçoit. Pour les tours suivants, ce sera le club qui a le moins reçu. Si même nombre de réceptions, le 1^{er} tiré reçoit.

Les tirages sont aléatoires (département, niveau, etc..).

Des exempts pourront être mis en place sur le 1^{er} tour selon le nombre d'engagements

⇒ Voir Annexe « Tableau de simulation »

Les tours de coupe se jouent le vendredi.

⇒ Sauf accord entre les 2 clubs et le CRSMR PDL : par dérogation la journée peut être décalée au samedi (problème distance, météo, temps de trajets, etc....)

Chaque club présente à chaque rencontre 12 joueurs.

Un club peut s'arranger directement avec son adversaire pour avancer ou reporter un match de +/- une semaine.

Un club peut faire la demande par mail au CRSMR PDL et auprès de son adversaire pour inverser un match s'il y a un problème de salle **15 jours** avant la rencontre, ces derniers doivent donner leur accord au **moins 1 semaine** avant la date du match.

Une feuille de match type est établie par le CRSMR PDL et diffusée aux clubs participants.

Club à 2 équipes

Un club peut engager plusieurs équipes.

⇒ Un joueur qui a joué un tour avec une équipe ne peut jouer aucun autre tour avec une autre équipe.

Il est conseillé aux clubs qui souhaitent engager 2 équipes d'avoir au moins une trentaine de joueurs susceptibles de participer.

Finale :

La finale sera accueillie par un club de palet laiton définie en début de saison par le CRSMR PDL. Le trophée de la Coupe des Pays de la Loire Palet laiton 2023/2024 sera remis au vainqueur, et conservé par le club. Le finaliste recevra également un trophée.

Déroulement du Match :

Préparation et début du match

Le match commence à 21h00.

⇒ Sauf accord entre les 2 clubs et le CRSMR PDL : par dérogation le match peut être décalé à 21h30 ou plus (problème distance, météo, temps de trajets, etc....)

Le matériel doit être installé avant 20h30.

Les inscriptions doivent être terminées et validées par les 2 équipes pour 20h45.

Le responsable de chaque équipe peut contrôler les licences de l'équipe adverse avec GESTAFIL ou avec la liste éditée de la FNSMR. (export d'adhérents GESTAFFIL)

Il est formellement interdit d'inscrire des joueurs qui ne sont pas présent dans la salle.

Le CRSMR PDL ne peuvent être tenus responsable de tout manquement en ce sens pour un non contrôle des licences et tout problème pouvant en découler (accident, problème avec un joueur non licencié, alcoolémie, forfait etc...)

Si le club qui se déplace est en retard, il doit obligatoirement prévenir le président du club adverse.

Si celui-ci arrive après 21h30 sans avoir averti le club adverse, le club qui accueille la rencontre peut prendre la décision de jouer ou de ne pas jouer les matchs. Le CRSMR PDL devra être informée et tranchera pour la validité des matchs, du forfait et des sanctions.

Aucune sanction ne sera d'ordre financière.

La feuille de match est déjà préremplie pour le tirage des 5 manches par un système de lettres (A, B, C etc..) pour n'avoir aucun doublon d'adversaire sur la soirée. La feuille de match doit être remplie avant la rencontre par les 2 équipes et chacun recopie la composition de l'autre équipe.

La feuille de match doit être affichée à la vue de tout le monde et cela jusqu'à la fin des matchs. Elle ne doit en aucun cas être modifiée après la signature des représentants des clubs.

Seul les contestations ou anomalies, réclamation rencontrée sur les différents matchs peuvent être inscrit pendant le déroulement de la soirée.

Lancement des parties

Après l'affichage de chaque partie, au coup de sifflet ou au son de la cloche chaque joueur devra se rendre immédiatement devant sa plaque, s'il ne s'y est pas rendu dans un délai de cinq minute le match sera alors perdu, l'équipe adverse marquera 13/0.

Une fois que le coup de sifflet est donné, le club ne doit plus servir à boire, et les fumeurs ne peuvent plus aller fumer.

A la fin d'une partie, l'équipe qui a gagné indique sur la feuille de match, son score et le nombre de points acquis. L'équipe perdante contrôle pour vérifier l'exactitude des informations indiquées.

Calcul des points

Le système de point de chaque partie est comptabilisé de la manière suivante :

- **Individuel** : Victoire = 1 pt / Défaite = 0 pt
- **Doublette** : Victoire = 2 pts / Défaite = 0 pt
- **Triplette** : Victoire = 3 pts / Défaite = 0 pt

Un total de 60 points est donc attribué durant un match.

En cas de match nul 30 à 30, la victoire sera donnée au club qui aura :

- 1 - Le meilleur point-average
- 2 - Gagner la dernière triplette (4^{ème} triplette sur la feuille de match)

Fin du match

A la fin de la compétition, le représentant du club local remplit la feuille de match sans oublier le nombre points des équipes ainsi que les scores à chaque partie. Il signera et fera signer le représentant du club adverse avant d'annoncer les résultats à tous les joueurs.

La feuille de match est sous la responsabilité du club local.

Le club qui reçoit devra rentrer les scores sur le site www.le-palet.com avant dimanche minuit.

La feuille de match ainsi que les scores devront également être communiqués par mail à l'adresse du CRSMR PDL => paysdelaloire@sportrural.fr

Tarifs de bar :

Bière bouteille : 1,50€

Rouge, rosé, blanc, cidre : 0,80€

Sans alcool, café : 0,50€

Sandwichs froids : 1,50€

Sandwichs chauds 2€

Cas particuliers et points divers :

La rupture de match :

Une rupture de match est un empêchement de continuer le match à la suite d'un problème matériel complètement indépendant de la volonté des joueurs (Exemple : panne de courant dans la salle, ...).

Si la rupture est inférieure à 30 minutes la partie en cours continue avec les points acquis.

Au-delà des 30 minutes, le match sera reporté à la demande de l'un des clubs.

En cas de litige, le club visiteur posera une réclamation sur la feuille de match et le CRSMR PDL tranchera.

Les sanctions disciplinaires

Conformément au règlement de la FNSMR et à la décision du CRSMR PDL, tout joueur ne respectant pas le règlement, le travail des bénévoles, du club qui accueille ou toute autre personne présente lors du tour de coupe concerné se verra sanctionnée d'une disqualification immédiate du tour en question voire aux prochains tours de coupe de palet à venir (dans ce cas de figure, seule le CRSMR PDL tranchera et prendra une décision en concertation avec les présidents des 2 clubs concernés).

La disqualification immédiate devra se faire en présence du président des 2 clubs ou à défaut par 2 représentants désignés du club A et B.

Droit à l'image

La FNSMR et le CRSMR PDL ainsi que les clubs se réservent les droits d'utilisation à l'images des participants.

Chaque licencié reconnaît avoir pris connaissance et accepte le présent règlement.

En cas de manquement à une règle ou de manque de clarté, le CRSMR PDL se réserve le droit de revoir son action.